



LOISIRS et SOLIDARITE des RETRAITES MARSEILLE

(Association Loi 1901) Gérard SPITERI - Président
Vert Beaumont Bât D, 79 Ter Avenue de la Figone, 13012 Marseille
Tel. 07 87 12 62 06 - Courriel : lsrmarseille@laposte.net - Site internet :
<http://www.lsrarseille.fr>

INVITATION A LA GALETTE REPUBLICAINE

LE JEUDI 23 JANVIER 2025 AU 109 BD VAUBAN à 14h30

Bus 49 ou 60 – Arrêt Fort du Sanctuaire



La galette est un mot issu d'un brassage gaélique et gaulois. Dans la Rome Antique, les fêtes dites saturnales étaient une pratique coutumière d'inversion des rôles entre le Maître et le serviteur. On élisait pour un jour le " roi du désordre " par une galette partagée entre tous les convives. Le plus jeune se plaçait sous la table et invitait la personne désignée à tirer une part d'où l'expression " tirer les rois ".

A la révolution, on ne prononce plus le mot " roi ". La galette est baptisée " galette de l'égalité, des sans-culottes ou galette républicaine ". Cette dernière est ainsi désignée dans les services de l'état actuel car en ce sens elle ne porte pas de fève.

Enfin le Frangipane revient à Marie de Médicis qui lors d'un voyage en Italie se fit remettre une recette à base de pâte d'amandes, confectionnée par un pâtissier local prénommé FRANGIPANI, descendant d'une famille de bienfaiteurs dont le nom signifiait partager le pain.

A la cour des rois, on partageait la galette dite " Grâce et gentillesse " pour élire la reine d'un jour qui ne satisfaisait pas toujours le roi. C'est Louis XIV qui abolit cette tradition, en raison des dérives qu'elle engendrait. Quant à la fève, elle remonte à l'Antiquité où l'on cuisait une purée à base d'une légumineuse (la fève) qui remplaçait notre pomme de terre et dont la cuisson conduisait à extraire les morceaux qui n'étaient pas cuits.

**Merci de vous inscrire avant le 16 JANVIER 2025
auprès de Martine Quichaud
par sms au 06 49 02 30 13**